



Elections professionnelles 2016
Premiers malaises - Premières interrogations
12 Février 2016

La CDMT-Emploi Martinique n'a pas signé le protocole préélectoral mis à la signature jusqu'au vendredi 05 février 2016.

La CDMT Emploi Martinique n'est absolument pas d'accord avec la détermination des collèges et s'insurge contre la sous représentation des ouvriers et employés pour les prochaines élections professionnelles.

Des chiffres :

Le Comité d'Etablissement

Répartition retenue par la direction et les organisations syndicales signataires du protocole

Collège 1	Collège 2	Collège 3
Ouvriers et employés Coefficient 150 à 245	Techniciens et agents de maîtrise Coefficient 250 à 295	Ingénieurs chefs de services cadres Coefficient 300 à 500
Agents de droit public niveaux I Ibis II et III	Agents de droit public niveau IV4A	Agents de droit public Niveaux IVB, VA, VB
Effectif : 330.54 agents	Effectif : 102.75 agents	Effectif : 55 agents
4 sièges (4 titulaires, 4 suppléants)	3 sièges (3 titulaires, 3 suppléants)	1 sièges (1 titulaires, 1 suppléants)

Comme vous pouvez le constater **330,54** ouvriers et employés (collège 1) bénéficient de **4 représentants** alors que **102,75** techniciens et agent de maîtrise (collège 2) en ont **3...**

La CDMT Emploi Martinique demande la répartition suivante

Collège 1 : 330.54 (effectif du collège) X 8 (nombre de sièges) / 488.29 (effectif total) = 5.41 sièges arrondi à 5 sièges
Collège 2 : 102.75 (effectif du collège) X 8 (nombre de sièges) / 488.29 (effectif total) = 1.68 sièges arrondi à 2 sièges
Collège 3 : 55,00 (effectif du collège) X 8 (nombre de sièges) / 488.29 (effectif total) = 0.90 siège arrondi à 1 siège

Il s'agit là d'une simple règle de trois qui a pour objectif de représenter la réalité de notre établissement.

Les Délégués du personnel

Répartition retenue par la direction et les organisations syndicales signataires du protocole

Collège 1	Collège 2
Ouvriers et employés Coefficient 150 à 245	Techniciens et agents de maîtrise Coefficient 250 à 295
Agents de droit public niveaux I Ibis II et III	Agents de droit public niveau IV4A
Effectif : 330.54 agents	Effectif : 157.75 agents
5 sièges (5 titulaires, 5 suppléants)	4 sièges (4 titulaires, 4 suppléants)

La CDMT Emploi Martinique demande la répartition suivante

Collège 1 : 330.54 (effectif du collège) X 9 (nombre de sièges) / 488.29 (effectif total) = 6.09 sièges arrondi à 6 sièges
Collège 2 : 157.75 (effectif du collège) X 9 (nombre de sièges) / 488.29 (effectif total) = 3.16 sièges arrondi à 3 sièges

Les propositions de la CDMT Emploi Martinique **relèvent** du simple bon sens et des mathématiques.

Pour la Direction et les organisations syndicales signataires,
d'où vient la répartition retenue dans le protocole
et quel en est l'objectif ?



Elections professionnelles 2016 Premiers malaises - Premières interrogations 12 Février 2016

Comment est-il possible d'accepter cette répartition "inacceptable" du nombre de sièges par collège tant pour le Comité d'Établissement que pour les Délégués du Personnel ?

Au C.E, 4, oui seulement 4 sièges pour le premier collège, celui des ouvriers et employés, conseillers et conseillers référents pour un effectif de plus 330 agents sur 490, au lieu des 5 sièges minimum ?

Lors de la deuxième séance de négociations, la majorité des organisations appelées à négocier a voté la répartition la plus représentative des personnels de Pôle emploi. Ce vote a été acté en séance par la direction.

Puis, surprise ! A la séance suivante, sans concertation et de manière unilatérale, la direction propose une nouvelle répartition arguant de motifs aussi improbables les uns que les autres et surtout *sans refaire le vote*.

Dans votre dos ou avec des "...chui chui...", certains ont fait le choix de NÉGOCIER AN BA FEY. Nous condamnons cette procédure qui est totalement opaque et malhonnête. Ni la convention collective, ni le statut privé ne veulent cela, c'est une vraie imposture.

Comment négocier valablement quand les décisions votées et actées en séance sont remises en cause de manière unilatérale, en catimini par la Direction. Si la direction veut imposer un protocole, qu'elle l'impose et ce sans simulacre de négociations. Comment des organisations syndicales peuvent être complices de tels agissements ?

Le constat est clair : ce choix est discriminant. La CDMT Emploi Martinique a donc porté officiellement recours auprès de la Direction Régionale pour que le droit de tous soit respecté, que les salariés de Pôle emploi soient représentés selon leur nombre dans chaque collège et selon un mode de calcul simple et transparent.

Les cadres ne doivent pas être absents ou sous-représentés car comme tous, ils sont victimes d'un même environnement anxigène. Mais ceci à due proportion.

Le choix de ceux qui ont ratifié ce protocole d'accord est-il étonnant ? Les agents ne sont pas dupes.

Par ailleurs, la CDMT Emploi Martinique trouve inadmissible que les opérations de vote se déroulent sur un site unique. Nous avons insisté pour que ces opérations se déroulent sur plusieurs sites : Rivière-Salée Fort-de-France, Trinité et Saint-Pierre. C'est une contrainte pour les agents de se déplacer *tous* vers un site unique Rivière-Roche ou Dillon, site qui de surcroît se trouve dans une zone très embouteillée à 16h.

De plus, pourquoi ne pas valoriser la journée à 9h30 pour permettre au Personnel d'exercer son droit de vote sans débit HOROQUARTZ. La proposition a été rejetée. C'est insupportable et intolérable.

En aucun cas le syndicat CDMT Emploi Martinique, même si il est seul, ne cautionne et ne cautionnera ce type de partenariat social dans notre établissement.

La démarche qui consiste à toujours feindre de défendre collectivement le plus grand nombre, mais qui n'est autre que faux-semblant, devient de plus en plus difficile à tolérer.

Rien n'est jamais proposé pour le plus grand nombre et quand la CDMT propose des revendications collectives, elles sont automatiquement combattues. Le seul scénario retenu est : « tous contre la CDMT » certes, mais au détriment des agents.

Réclamer un fauteuil ergonomique, un repose-pieds... relève de la même volonté de défendre les salariés que de combattre les orientations stratégiques 2015-2020 de Pôle emploi, néfastes pour les salariés. Notre rôle de prévention concerne tant les postures au travail que la santé mentale des salariés.

Nous faisons néanmoins l'amer constat que la lutte collective qui permettait d'obtenir des droits collectifs, est en train d'être anéantie, avec la complicité de certains. Le syndicat CDMT Emploi Martinique espère que chaque agent aura le courage de dire NON à un système pervers et d'arrêter un modèle de partenariat social qui gangrène PÔLE EMPLOI.

Notre syndicat se bat au quotidien, pour que l'évolution des carrières et des droits des salariés se fasse en toute transparence. Nous ne perdons pas de vue que défendre notre établissement, c'est continuer encore et toujours d'être réalistes et inventifs et surtout d'être force de propositions pour le mieux-être des salariés.

C'est même notre seul passeport pour la vraie liberté syndicale et sociale.